

# CSF ACCIDENT

Numéro Azur

# 0 810 600 328

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

Un conseiller reste à votre entière disposition  
du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30.

## TARIFS TTC MENSUEL

FORMULE	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3	OPTION 4	OPTION 5	OPTION 6	OPTION 7	OPTION 8	OPTION 9	OPTION 10
Assuré seul	2,15 €	3,25 €	4,30 €	5,40 €	6,50 €	8,65 €	9,70 €	10,80 €	12,95 €	16,20 €
Couple	4,30 €	6,50 €	8,65 €	10,80 €	12,95 €	17,25 €	19,45 €	21,60 €	25,90 €	32,40 €
Assuré seul + enfants	3,00 €	4,45 €	5,95 €	7,45 €	8,95 €	11,90 €	13,40 €	14,90 €	17,90 €	22,35 €
Couple + enfants	5,15 €	7,70 €	10,30 €	12,85 €	15,40 €	20,55 €	23,10 €	25,70 €	30,85 €	38,55 €

## CAPITAL PROPOSÉ

CAUSES DE DÉCÈS ACCIDENTEL		OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3	OPTION 4	OPTION 5	OPTION 6	OPTION 7	OPTION 8	OPTION 9	OPTION 10
Transport en commun	Assuré principal	80 000 €	120 000 €	160 000 €	200 000 €	240 000 €	320 000 €	360 000 €	400 000 €	480 000 €	600 000 €
	Conjoint	80 000 €	120 000 €	160 000 €	200 000 €	240 000 €	320 000 €	360 000 €	400 000 €	480 000 €	600 000 €
	Enfants	Montant limité à 1 500 € pour les enfants									
Accident de la circulation	Assuré principal	20 000 €	30 000 €	40 000 €	50 000 €	60 000 €	80 000 €	90 000 €	100 000 €	120 000 €	150 000 €
	Conjoint	20 000 €	30 000 €	40 000 €	50 000 €	60 000 €	80 000 €	90 000 €	100 000 €	120 000 €	150 000 €
	Enfants	Montant limité à 1 500 € pour les enfants									
Autre décès accidentel	Assuré principal	10 000 €	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €	40 000 €	45 000 €	50 000 €	60 000 €	75 000 €
	Conjoint	10 000 €	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €	40 000 €	45 000 €	50 000 €	60 000 €	75 000 €
	Enfants	Montant limité à 1 500 € pour les enfants									
PTIA	Assuré principal	10 000 €	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €	40 000 €	45 000 €	50 000 €	60 000 €	75 000 €
	Conjoint	10 000 €	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €	40 000 €	45 000 €	50 000 €	60 000 €	75 000 €
	Enfants	Montant limité à 1 500 € pour les enfants									

**Progretis**  
Conseil en Gestion de Patrimoine

CSF Accident est un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative souscrit par CSF Association dont le siège social est situé 9, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 Paris auprès de SwissLife Prévoyance et Santé, SA au capital de 150 000 000 €, Entreprise régie par le Code des assurances dont le siège social est situé 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 322 215 021 par l'intermédiaire de SPB, SAS de courtage d'assurance au capital de 1 000 000 € dont le siège social est situé 71 quai Colbert, CS90000 - 76095 Le Havre Cedex, immatriculée au RCS du Havre sous le n° 305 109 779 et à l'ORIAS sous le n° 07 002 642, distribué par Progretis, SARL au capital de 5 000 000 € dont le siège social est situé 9, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 Paris, inscrite au RCS de Paris sous le n° 509 364 972 et à l'ORIAS sous le n° 09 050 053, pour le compte de CSF Assurances, SARL de courtage d'assurances de CSF au capital de 450 000 € le siège social est situé 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris, immatriculée au RCS Paris sous le n° 322 950 148 et à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 et géré par SPB, CSF Assurances, PROGRETIS, SPB et SwissLife Prévoyance et Santé sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09.

BA-CSF-ACC-2013-IN3